



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230531-D2023_36_SI-AR

DECISION 2023-36

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 qui permet de conclure temporairement un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT,

Vu l'attestation en date du 30 mai 2023 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux d'« aménagement de bureaux à la MED » est conclu le 31 mai 2023 avec l'entreprise Plan Net, 3 rue Charles d'Huart à 57970 Yutz, pour un montant de 36 786.00 € H.T. soit un total de 44 143.20 € T.T.C., qui comprendra les travaux de plâtrerie, sols souples, électricité, faux-plafond et peinture.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 31 mai 2023

Le Président
Michel PAQUET